

SEC'One propose en téléchargement sur son site Internet (<http://www.sec-one.fr>) ou au travers de son réseau de prescripteurs des produits et services permettant d'assurer la sécurité d'ordinateurs et la sauvegarde en ligne des données. Afin d'atteindre les objectifs de cette mission, elle met à disposition de ses clients un ensemble de produits et services associés :

- ISY'Pak : Une gamme de produits exclusivement destinée aux particuliers et pour une utilisation dans le cadre familial.
- UNI'Pak : Une gamme de produits principalement destinée aux entreprises et professions libérales.

Ces produits et services sont conçus par SEC'One en partenariat avec différents éditeurs qui octroient à l'utilisateur le droit d'utiliser ces Produits. Le nom et les coordonnées des différents éditeurs sont fournis en en-tête de chaque licence insérée dans les Conditions Particulières afférentes au Produit.

Article 1. Champs d'application.

Les présentes Conditions Générales de Ventes s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des produits (support sous forme physique ou électronique) et services tels que définis en préambule et proposés à la vente par SEC'One

En conséquence, le fait pour le Client, personne physique ou morale, de commander sur le site Internet de SEC'One ou au travers de son réseau de prescripteurs emporte acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente ainsi que des Conditions Particulières spécifiques à chaque produit et service commandés à savoir :

- Termes et conditions de licence KASPERSKY Lab.
- Termes et conditions de licence AGEMATIS.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet de SEC'One et prévaudront le cas échéant sur toute autre version.

Ces Conditions Générales et Particulières prévalent sur toutes conditions générales, particulières, ou, tout autre document, de quelque nature que ce soit, que Vous auriez pu transmettre à SEC'One ou porter à la connaissance de SEC'One.

Vous vous engagez à lire attentivement les présentes Conditions Générales et Particulières, y compris les annexes et, le cas échéant, à soumettre à SEC'One toute question que vous vous poseriez.

Vous attestez disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes Conditions Générales et Particulières.

Les Produits et Services proposés par SEC'One sont proposés aux personnes physiques ou morales résidant au sein de l'Union européenne.

Le bénéfice de la commande vous est personnel, Vous ne pouvez le céder sans l'accord écrit et préalable de SEC'One.

Article 2 – Définitions.

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscules, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat ou, dans tout autre document émanant de SEC'One relatif à l'objet du Contrat :

Client : personne physique ou morale s'étant identifiée et abonnée aux services de sécurité proposés par SEC'One. L'abonnement aux différents Produits se matérialise par la signature d'un Bon de commande par le Client.

Produits : outils de sécurité informatiques commercialisés par SEC'One associés aux services d'administration à distance assurés par SEC'One en exécution des présentes conditions générales de vente.

Contrat : les présentes Conditions Générales et les Conditions Particulières applicables, ainsi que toute condition spécifique visée sur le Bon de commande. De convention expresse entre les Parties, le Contrat sera considéré comme étant formé en France.

Licence : conditions d'utilisation déterminées par l'éditeur du Produit SEC'One. L'acceptation des termes de la licence par le Client est obligatoire. Les termes de la licence lient directement le Client à l'éditeur du Produit.

Anti-virus : Dispositif informatique permettant de vérifier que la mémoire temporaire et le contenu de l'ensemble des fichiers présents sur le micro-ordinateur du Client ne contient pas de virus.

Firewall : Dispositif informatique permettant de contrôler l'intégrité des applications et de filtrer les données circulant entre le micro-ordinateur du Client et un réseau externe, en vue de neutraliser les tentatives d'intrusion de l'extérieur, mais aussi de contrôler les accès vers l'extérieur.

Anti-spyware : Dispositif informatique permettant de contrôler l'intégrité des applications présente sur le disque dur du micro-ordinateur du Client afin de neutraliser les codes malicieux permettant à leurs auteurs de récupérer discrètement par voix numérique des informations personnelles du client à son insu.

Sauvegarde Sécurisée : Dispositif informatique permettant de faire une copie sur un support distant des données informatiques que vous avez sélectionnées sur votre disque dur afin de pouvoir les restaurer à tout moment. Ces données sont et restent cryptées du début de la procédure de sauvegarde jusqu'à leur restauration par vous.

Internet : Un réseau informatique à l'échelle de la planète, reposant sur le protocole de communication IP (*Internet Protocol*), et qui rend des services d'échange d'informations accessibles au public.

Identifiant : Terme qui désigne d'une manière générale tout code confidentiel ou mot de passe permettant au client soit de s'identifier et de se connecter aux services proposés par SEC'One, soit d'utiliser les logiciels proposés par SEC'One.

Article 3 – Tarifs, Devis et Commandes.

Article 3.1 – Tarifs

Les prix et tarifs des Produits et Services proposés par SEC'One sont en libre consultation sur le site Internet de SEC'One (<http://www.sec-one.fr>) ou sur simple demande auprès de SEC'One (coordonnées disponibles à l'article « Notifications » des présentes Conditions Générales).

Les tarifs sont exprimés en euros ; Hors taxes pour les produits de la gamme UNI'Pak et toutes taxes comprises pour les produits de la gamme ISY'Pak.

SEC'One se réserve le droit de modifier ces prix à tout moment, notamment en raison de la variation des prix de ses propres fournisseurs.

Le prix définitif s'entend du prix en vigueur sur le site SEC'One au jour de la demande d'abonnement.

Vous êtes tenu d'acquitter le prix du service fourni par SEC'One pour toute la durée du Contrat même si Vous n'installez pas ni n'activez pas le Produit.

Les offres de SEC'One sont valables au moins (3) trois jours après leur première publication sur le site Internet de SEC'One (disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec-one.fr>) et resteront valables tant qu'elles y seront présentes.

Article 3.2 - Commande

Chacun des Produits et services associés peut être commandé en ligne sur le site Internet de SEC'One (<http://www.sec-one.fr>) ou par l'intermédiaire de son réseau de prescripteur.

Le simple fait de passer votre commande de Produits SEC'One en ligne ou au travers de son réseau de prescripteurs SEC'One vaudra acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales et Particulières.

Sur le bon de commande, doivent être spécifiées vos coordonnées exactes (incluant notamment votre adresse postale, votre adresse de courriel, votre numéro de téléphone, vos références bancaires et, si vous êtes une personne morale, votre dénomination sociale et le nom de la personne habilitée à vous représenter).

Vous vous engagez à fournir à SEC'One des informations actuelles, complètes, exactes et de maintenir ses coordonnées à jour.

Vous vous engagez à notifier immédiatement à SEC'One toute modification de vos coordonnées (en particulier changement d'adresse postale, d'adresse de courriel ou éventuellement, de références bancaires),

Faute de quoi vous supportez le risque :

- De ne pas être averti de la nécessité de payer pour bénéficier du renouvellement,
- De ne pas recevoir toute autre information que SEC'One souhaiterait vous adresser (en particulier, les mises en garde de sécurité, les rapports d'activité...)

De plus, en cas de non-respect de cette obligation, SEC'One se réserve le droit de résilier le présent Contrat, tel que prévu à l'article " Résiliation " du présent Contrat.

La commande devra être confirmée par courrier électronique.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de la commande par SEC'One.

Sauf accord particulier, aucune modification de la commande par le Client ne pourra être prise en considération.

Article 3.3 - Droit de rétractation

En application de l'article L 121-20 du code de la consommation français, le Client consommateur dispose d'un délai de rétractation de 7 jours à compter de la livraison effective (article 5.1).

Le droit de rétractation devra être exercé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à SEC'One (coordonnées disponibles à l'article " Notifications " des présentes Conditions générales), mentionnant les coordonnées complètes du Client ainsi que son numéro de lui a déjà été communiqué.

Si les Produits ont fait l'objet d'une livraison physique par SEC'One ou l'un de ses prescripteurs, le Client Consommateur pourra les retourner à fin d'échange ou de remboursement à condition que les Produits n'aient pas été descellés et soient retournés dans leur emballage d'origine et en parfait état dans les 15 jours de la livraison.

Les frais de retour seront à la charge exclusive du Client.

Si les Produits ont fait l'objet d'un téléchargement, le client les désinstallera dès envoi du courrier de rétractation.

Dans les deux hypothèses, SEC'One vous remboursera au plus tard trente (30) jours après l'exercice de votre droit de rétractation.

Article 3.4 - Modification à l'initiative de SEC'One

Si SEC'One considère qu'un Produit ou un type d'abonnement n'est plus viable ou justifié par rapport à l'état de l'art, SEC'One se réserve le droit de le supprimer à tout moment.

Le cas échéant, SEC'One vous en avertira par courriel et vous proposera une ou plusieurs formules de remplacement.

Vous aurez alors la possibilité de souscrire un nouvel abonnement dans le délai de un (1) mois à compter de la notification reçue par courriel. Les conditions applicables à la nouvelle formule d'abonnement seront mises en œuvre dès votre acceptation par courriel.

A défaut d'acceptation d'un nouvel abonnement, l'abonnement en cours pourra être résilié par SEC'One, par un nouveau courriel, à l'expiration du délai de un (1) mois à compter de la notification reçue par courriel. Cette résiliation prendra effet à la fin du mois civil en cours au jour de l'envoi de ce dernier courriel.

Quinze (15) jours avant la date de prise d'effet de la suppression définitive du dis Produit, SEC'One s'engage à vous communiquer une nouvelle fois les termes de la modification du service par courrier et/ou contact téléphone.

Vous serez remboursé de toute somme déjà perçue et couvrant une période postérieure à la date d'effet de la résiliation, ce remboursement sera calculé prorata temporis.

En aucun cas cette résiliation ne pourra ouvrir droit à votre profit à une indemnisation autre que le remboursement ci-dessus mentionné.

En cas de souscription d'un nouvel abonnement, cette somme sera automatiquement déduite de la somme due au titre de la souscription du nouveau Contrat.

Article 4 – Assistance et administration à distance.

Article 4.1 - Modalité d'assistance

L'abonnement aux services SEC'One comprend une assistance à distance.

Assistance téléphonique : accessible uniquement depuis la France métropolitaine :

- Le service sera accessible à partir du numéro de téléphone INDIGO suivant : 0826 094 030 (0,13 €/min).
- Le service sera accessible du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30 (GMT + 1 heure).

Les conversations téléphoniques que vous aurez avec les personnes assurant l'assistance téléphonique de SEC'One pourront faire l'objet d'un enregistrement, dans le seul but de veiller à la qualité du service et d'en assurer l'amélioration.

Les informations enregistrées ne seront pas conservées au-delà d'un délai de soixante (60) jours, ni utilisées dans une finalité différente de celle indiquée ci-dessus.

Assistance par courriel : accessible à l'ensemble des Clients SEC'One résidant au sein de l'Union européenne et disponible à l'adresse :

<http://www.sec-one.fr>
(Rubrique "Contact")

4.2 – Limite de l'assistance et de l'administration à distance

Dans le cadre de sa mission d'assistance et d'administration à distance, SEC'One assure, sous réserve de l'utilisation des produits dans des conditions normales :

- la mise à jour automatique des produits ;
- la surveillance du bon fonctionnement des produits et de leur configuration dans des conditions en permettant une utilisation optimale ;
- la correction des éventuelles erreurs de paramétrage ;
- l'information poste par poste sur l'utilisation du produit.

SEC'One n'est pas une Société de Services et d'Ingénierie Informatique dédiée à la maintenance de systèmes informatiques.

Si vous souhaitez bénéficier d'une garantie quant à la remise en état de votre machine ou la réparation de certains dysfonctionnements, vous vous engagez à faire appel à un technicien ou à une société spécialisée.

Article 5 – Livraison.

Article 5.1 - Livraison du Produit

La livraison des produits SEC'One ne peut intervenir qu'après réception par SEC'One de vos éléments personnels d'identification et du dépôt de garantie visé à l'article 9 des présentes.

A compter de cette réception, les opérations de livraison se dérouleront selon les étapes suivantes :

- Installation des logiciels produits sur votre PC. Cette installation pourra se faire, au choix du client par téléchargement à partir du site Internet de SEC'One (<http://www.sec-one.fr>) ou à partir du support physique qu'il aura acquis auprès de SEC'One ou de l'un de ses prescripteurs.
- Connexion, via Internet, de votre PC aux serveurs SEC'One
- A la suite de cette connexion, SEC'One procédera aux opérations de contrôle et de paramétrage puis, à l'issue de cette dernière, vous adressera, dans un délai de 24 heures maximum (jours ouvrables) un courriel confirmant la livraison des produits et la mise en œuvre des services.

La livraison ne sera considérée comme effective qu'à compter de la réception de ce courriel de confirmation.

Votre micro-ordinateur doit répondre à la configuration minimale visée sur le Bon de commande et les conditions particulières de chaque Produits SEC'One.

Tous les coûts (notamment le coût d'utilisation du Réseau Téléphonique Commuté le cas échéant) engendrés par le téléchargement du Produit demeureront à votre charge.

Une fois le Produit installé sur votre micro-ordinateur, Vous devrez obligatoirement vous connecter à Internet afin de l'activer. La procédure à suivre vous sera indiquée lors de l'installation du Produit.

A défaut de connexion à Internet, l'installation du Produit sera réputée non effectuée.

Article 5.2 - Livraison des mises à jour

Chaque fois qu'une mise à jour sera disponible et, à la condition que votre temps de connexion soit suffisant, le Produit sera automatiquement actualisé lors de vos diverses connexions à Internet.

Tous les coûts (notamment le coût d'utilisation du Réseau Téléphonique Commuté) engendrés par le téléchargement du Produit demeureront à votre charge.

Article 6 – Utilisation des identifiants.

Tous les éléments Vous permettant de Vous identifier et de Vous connecter au service SEC'One sont personnels et confidentiels. Vous vous engagez à conserver secrets les éléments constitutifs de votre Identifiant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

En cas de perte ou de vol d'un de vos éléments d'identification, Vous devez en informer, dans les meilleurs délais, SECOne qui en fera l'annulation immédiate.

Cette information doit être confirmée à SECOne par écrit.

Les nouveaux éléments d'identification Vous seront transmis par courrier.

Si Vous souhaitez modifier vos éléments d'identification, Vous devrez, de même, en demander la modification par écrit, et les nouveaux éléments d'identification vous seront alors transmis par courrier ou par courriel.

En cas d'utilisation détournée ou non autorisée de vos Identifiants, votre responsabilité ne sera dérogée à l'égard de SECOne qu'à compter de l'information faite auprès de SECOne.

La modification de vos éléments d'identification ainsi que toute modification à apporter à votre dossier est gratuite dans la limite de deux modifications par période contractuelle.

Il est précisé que tout usage de vos éléments d'identification est fait sous votre entière responsabilité.

Article 7 - Durée

La durée initiale de votre abonnement est fixée à 12 mois, 24 ou 36 mois selon l'option choisie.

Le premier jour de votre abonnement correspondra au jour de l'envoi par SECOne du message confirmant la livraison effective (article 5.1 des présentes).

Le Contrat se renouvellera tacitement pour une durée identique à la durée initiale, sauf résiliation à l'initiative de l'une des Parties au Contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée au minimum trente (30) jours avant l'échéance de la période d'abonnement en cours, à l'autre Partie.

SECOne informera le Client par courriel deux (2) mois avant le terme de la période en cours de la possibilité de ne pas reconduire le contrat.

SECOne attire votre attention sur les conséquences de la cessation du présent Contrat, prévues à l'article " Résiliation " des présentes Conditions générales.

Au jour de la résiliation du Contrat, Vous ne bénéficierez plus des fonctionnalités offertes par le Produit auquel Vous avez souscrit, ce qui peut présenter un risque pour votre système informatique si Vous n'installez pas un autre logiciel aux fonctionnalités équivalentes.

Article 8 - Paiement

L'achat des produits SECOne et l'adhésion aux services SECOne, qu'il s'agisse d'une première commande ou d'un renouvellement, entraînent le paiement d'une redevance périodique dont le montant et les modalités de paiements sont librement disponibles sur le site Internet de SECOne (<http://www.sec-one.fr>) ou sur simple demande auprès de SECOne.

Vous devez acquitter le paiement de votre redevance par prélèvement automatique.

SECOne n'activera pas Votre connexion avant la réception du paiement du dépôt de garantie visé à l'article 9 des présentes et de l'autorisation de prélèvement à laquelle vous aurez préalablement consentie. L'activation de votre connexion ne Vous dispense pas de l'installation sur votre micro-ordinateur des Produits auxquels Vous avez souscrits.

Dans le cadre du paiement par prélèvement automatique, le prélèvement bancaire pourra être effectuée dès l'émission de la facture par SECOne.

La désignation d'un tiers payeur nécessite l'accord préalable et exprès de SECOne, ainsi que du tiers payeur et, ne Vous exonère pas de votre obligation de paiement en cas de défaillance du tiers payeur.

En cas de modification ou, de renouvellement de Votre abonnement aux services SECOne, les taxes, tarifs et modalités de paiement applicables aux Produits auxquels Vous avez souscrits seront ceux en vigueur sur le site SECOne (disponible à l'adresse <http://www.sec-one.fr>) au jour du renouvellement ou de la modification.

Si Vous avez opté pour le paiement par prélèvement automatique et que Vous ne vous êtes pas opposé au renouvellement du Contrat dans les conditions fixées ci-dessus, SECOne effectuera, à la date d'échéance du Contrat, un nouveau prélèvement au titre du renouvellement de l'abonnement.

Si Vous avez choisi de recourir à une autre modalité de paiement en vigueur sur le site SECOne (disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec-one.fr>) et que Vous ne vous êtes pas opposé au renouvellement du Contrat, SECOne se réserve le droit de mettre fin au Contrat à l'échéance si, après signification d'un deuxième courriel quinze (15) jours avant la date d'échéance du Contrat, Vous n'avez pas payé le prix correspondant au renouvellement de votre abonnement.

Vous ne pourrez prétendre à aucune indemnité du fait des conséquences qui pourraient en résulter.

En cas de paiement frauduleux, SECOne se réserve la possibilité de résilier le Contrat, conformément à l'article " Résiliation " des présentes Conditions générales.

Tout impayé (rejet de prélèvement ...) sera considéré comme un retard de paiement.

Le retard de paiement d'une seule facture ou échéance entraîne :

- de plein droit l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues en application du contrat.
- la possibilité de suspendre ou de résilier, si bon semble à SECOne, l'exécution de toute commande en cours jusqu'au paiement complet des sommes que Vous devez,
- l'application d'un intérêt à un taux égal à 12% l'an sans que celui-ci ne puisse être inférieur à une fois et demi le taux de la BCE plus sept (7) points.

De plus, si vous avez opté pour le paiement par prélèvement automatique et que votre banque rejette la demande de prélèvement établie conformément aux conditions en vigueur sur le site Internet de SECOne, vous serez redevable envers SECOne de

frais de rejet dont le montant variera en fonction de votre lieu de résidence.

SEC'One tient à votre disposition les éléments justificatifs de votre facture, selon l'état des techniques existantes, pendant le délai de réclamation des factures.

A défaut de contestation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de la facture dans les huit (8) jours de sa réception, SEC'One considérera que vous avez accepté ladite facture.

Article 9 – Dépôt de garantie.

Dès confirmation de la commande, vous verserez entre les mains de SEC'One un dépôt de garantie d'un montant égal aux redevances dues pour les 3 premiers mois d'exécution du contrat.

Ce versement s'effectuera carte bancaire ou par chèque. La livraison des Produits et la mise en activité n'interviendra qu'après encaissement par SEC'One de ce dépôt de garantie..

Ce dépôt de garantie, qui n'ouvrira pas droit à intérêts à Votre profit, Vous sera intégralement restitué à l'issue du contrat et sous réserve du paiement de l'intégralité des redevances échues.

Article 10 - Données Personnelles.

Article 10.1 - Traitement des données personnelles

Vous acceptez que SEC'One traite, conserve et transmette des données personnelles telles qu'indiquées ci-dessous.

Les informations recueillies par SEC'One sont nécessaires au traitement de Vos commandes ou demandes diverses et, de toutes suites qui pourraient en résulter, par les services de SEC'One ou de ses partenaires.

SEC'One se réserve également le droit de transmettre l'ensemble des données personnelles Vous concernant à toute autorité compétente ou à toute personne qui doit être ou, qui peut être légalement destinataire des informations.

A CE TITRE, VOUS RECONNAISSEZ DONNER A SEC'ONE L'AUTORISATION DE TRANSMETTRE TOUT OU PARTIE DES DONNEES PERSONNELLES VOUS CONCERNANT A DES TIERS, POUR DES OPERATIONS, SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, DE PROSPECTION, PROMOTION OU DE VENTE ET CE CI, CONFORMEMENT A LA LEGISLATION FRANCAISE APPLICABLE.

Toutefois, Vous pouvez notifier à SEC'One - par lettre ou par courriel - votre opposition à la transmission et/ou à la conservation des informations (sans préjudice de la conservation et du traitement des dites informations à fin d'exécution du Contrat).

SEC'One pourra néanmoins conserver certaines données afin de respecter ses obligations légales et réglementaires.

En application de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un courrier à SEC'One (coordonnées disponibles à l'article « Notifications » des

présentes Conditions Générales ou, un courriel à l'adresse suivante : adhesion@sec-one.fr).

Vous vous engagez à obtenir le consentement exprès et préalable de tout tiers, dont les données personnelles sont transmises à SEC'One par vos soins, à la collecte des dites données par les services de SEC'One, ainsi qu'aux opérations réalisées en application du présent article.

Le cas échéant, Vous vous engagez également à leur notifier les éléments repris au présent article et en particulier les droits dont ils disposent ainsi que leurs modalités d'exercice.

SEC'One s'engage à ne pas procéder à des conservations, traitements et transmissions qui soient contraires aux principes rappelés ci-dessus, à moins que la conservation ne soit imposée par la réglementation en vigueur.

De même, SEC'One prend toute précaution raisonnable afin de protéger les données personnelles transmises contre toute perte, mauvaise utilisation, transmission ou accès non autorisé.

Toutefois, en raison du caractère non sécurisé du réseau Internet, SEC'One ne pourra être tenu responsable de l'accès ou de l'interception de vos données personnelles par une tierce personne.

Article 10.2 - Propriété des informations et base de données

Vous reconnaissez que SEC'One est titulaire de tout droit sur les bases de données, les informations qui y sont présentes, les extraits et compilations de ces bases de données et ce, pour le monde entier.

Ces bases peuvent contenir, en plus des informations que Vous avez transmises à SEC'One au titre du présent Contrat, toute information que SEC'One aurait pu obtenir, sans préjudice de l'article précédent relatif au traitement des données personnelles.

Article 11 - Entrée en vigueur des Conditions Générales

Toute nouvelle version des Conditions Générales entrera en vigueur dès sa date de publication sur le site SEC'One (disponible à l'adresse <http://www.sec-one.fr>). La date de publication des Conditions Générales sera précisée sur le site SEC'One.

Le cas échéant, la nouvelle version des Conditions Générales sera applicable à chaque nouvelle souscription de Contrat, ainsi qu'à chaque renouvellement ou modification de Contrat en cours.

Article 12 - Confidentialité et protection du Produit.

Vous êtes informé de ce que les techniques, méthodes, codes informatiques et outils de programmation contenus dans les Produits proposés par SEC'One sont couverts par le secret et la plus stricte confidentialité, ainsi que par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle français.

Vous êtes engagé à ne rien entreprendre, tant pendant la durée du Contrat que pendant les dix (10) ans qui suivront sa cessation, qui soit susceptible de porter atteinte directement ou indirectement à ce secret et à cette confidentialité.

Vous vous engagez à protéger activement le Produit ainsi que la documentation qui lui est associée et, à ne les mettre à la disposition d'aucune autre personne que vos propres collaborateurs, si vous êtes une personne morale ou, les membres de votre famille ayant vocation à l'utiliser, si vous êtes un particulier.

Vous vous interdisez de réaliser toute opération, et notamment toute utilisation, reproduction, ou communication du Produit, autre que celles qui sont prévues dans le texte de la licence ou directement au sein des Conditions Particulières du Produit concerné.

Sans préjudice de l'article L. 122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle français, vous vous interdisez absolument d'effectuer sur le Produit toute opération de décompilation, d'ingénierie inverse ou toute autre opération similaire.

A l'issue du Contrat, Vous vous engagez à effacer et/ou détruire le Produit et la documentation qui lui est associée, quel que soit son support.

Article 13 – Responsabilité.

SECOne garantit, conformément aux dispositions légales, le Client contre tout vice caché provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client antérieurs (matériel) ou postérieurs à la signature du contrat (matériel et logiciels), comme en cas d'usure normale du bien.

Toute garantie est également exclue lorsqu'il s'avère que les Produits ne peuvent être correctement et utilement installés pour une efficacité optimale et lorsque cette impossibilité résulte :

- de virus ayant infecté le PC Client antérieurement à la livraison effective,
- d'une impossibilité de connexion imputable au système ou au matériel du Client,
- d'une incompatibilité entre les Produits SECOne et les logiciels installés par le Client antérieurement à la livraison effective.

Afin de faire valoir Vos droits, Vous devrez, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer SECOne, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de un (1) mois à compter de leur découverte.

La responsabilité de SECOne ne pourra être engagée ni à votre égard, ni à l'égard d'un tiers ou, sera à tout le moins limitée, si une faute de votre part est directement ou indirectement à l'origine de du dommage, de la perte ou du préjudice, pouvant survenir notamment, mais non limitativement, en cas

- de manquement aux obligations prévues aux présentes Conditions Générales et/ou aux Conditions Particulières et, notamment à la licence du Produit,
- de votre manquement ou de celui de votre agent quant au paiement de tous les frais et redevances dus aux termes des présentes,
- en l'absence de mise à jour régulière du Produit,
- de mauvaise installation du Produit,
- de communication d'informations erronées,

- de mauvaise utilisation du Produit ou d'utilisation du Produit non conforme aux dispositions du présent Contrat,
- de Force majeure,
- d'événements échappant au contrôle raisonnable de SECOne,
- de perturbations de votre réseau interne,
- de restrictions d'accès au réseau Internet ...

SECOne ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages immatériels et/ou parfois qualifiés d'indirects, accessoires, spéciaux, moraux, y compris les dommages résultant d'une perte de profits, d'une perte de chance, d'une perte d'exploitation, de manque à gagner, de perte de données ou, de privation d'usage, subis par vous-même ou par un tiers, quel que soit le type d'action en responsabilité engagée et même si SECOne a été informé de la possibilité naissance des dommages. En tout état de cause, et à l'exception des dommages corporels causés aux personnes, la responsabilité pécuniaire de SECOne au titre des présentes ne peut en aucun cas être supérieure au montant total des sommes que Vous avez payées en vertu de votre abonnement aux services de SECOne pour l'année en cours.

Cette clause sera appliquée sous réserve des dispositions contraires prévues par certaines législations. Dans ce cas, la responsabilité de SECOne sera limitée dans la mesure permise par ladite loi applicable.

Les Produits SECOne répondent à la législation française en vigueur. SECOne ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de non-respect de la législation du pays de livraison.

Il est rappelé par ailleurs que la protection apportée par les Produits SECOne n'est pas absolue et que la responsabilité concernant les obligations des éditeurs des Produits SECOne est limitée comme indiqué dans les Contrats de licence qui Vous lient directement aux éditeurs.

SECOne ne pourra être tenue responsable d'un quelconque dommage trouvant son origine antérieurement à l'activation, par vos soins, du Produit SECOne auquel Vous avez souscrit.

SECOne s'engage, à contrôler en aucun, les contenus des postes équipés des produits SECOne. Aussi, la responsabilité de SECOne ne pourra en aucun cas être engagé du fait de la nature ou de ces contenus ou de l'usage qui en est fait.

Enfin, la responsabilité de SECOne ne pourra être recherchée si, à l'issue du présent Contrat, Vous subissez un dommage du fait que Vous n'avez pas pris les précautions nécessaires pour que votre micro-ordinateur bénéficie d'une protection équivalente à celle proposée par SECOne.

Article 14 - Dispositions générales

Article 14.1 - Circulation du Contrat

Vous ne pouvez, en aucun cas, céder le présent Contrat, que ce soit totalement ou partiellement, à titre onéreux ou gratuit.

SECOne pourra céder les droits et obligations qu'elle tient du présent Contrat librement à toute société.



Article 14.2 – Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions du présent Contrat était annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes du présent Contrat n'en serait pas affectée.

Dans ce cas, les Parties devront, dans la mesure du possible, remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du présent Contrat.

Article 14.3 – Tolérances

Le fait pour SEC'One, de s'abstenir de diligenter un quelconque recours lié à Votre manquement à l'une quelconque des obligations et engagements aux termes du présent Contrat, ne saurait valoir renonciation à exercer ledit recours relativement à ce manquement ou à tout manquement ultérieur.

Article 14.4 – Intitulés

Les intitulés des articles du présent Contrat ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

Article 14.5 - Conditions Particulières, Conditions spécifiques figurant sur le Bon de commande et Annexes

Les Conditions Particulières, les Conditions spécifiques et les éventuelles Annexes sont incorporées par référence aux Conditions Générales et en sont indissociables. L'ensemble de ces documents constitue le Contrat.

Cet article, ne s'applique pas aux contrats de licences éventuellement annexés aux Conditions Particulières.

Article 14.6 – Notifications

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par le présent Contrat seront réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées :

Par courrier à :

- Pour SEC'One -

SEC'One SARL
10 Avenue REAUMUR
92140 CLAMART - France

(Lieu où le consommateur peut présenter ses éventuelles réclamations).

Toutes notifications, communications ou, mises en demeure, communiquées par vos soins à SEC'One, devront prendre la forme d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

- Pour Vous -

à l'adresse postale vous concernant ou, le cas échéant à celle du représentant habilité à vous représenter, que Vous devez fournir à SEC'One, comme prévu à l'article "Commande du Produit" des Conditions Générales et, que Vous vous engagez à maintenir à jour.

Par courriel aux adresses suivantes :

- Pour SEC'One -

à l'adresse de courriel suivante
" **contact@sec-one.fr** "

- Pour Vous -

à l'adresse de courriel vous concernant ou, le cas échéant à celle du représentant habilité à vous représenter, que Vous devez fournir à SEC'One, comme prévu à l'article "Commande du Produit" des Conditions Générales et, que Vous vous engagez à maintenir à jour.

Tout courriel envoyé à l'adresse de courriel ci-dessus, sera réputé avoir été reçu par vous-même, sept (7) jours après son expédition par SEC'One. Si le Client est dans l'impossibilité de consulter sa boîte à courriels pendant au moins sept (7) jours, il devra en avertir SEC'One par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courriel.

Article 14.7 – Frais

Les Parties sont tenues du paiement de tous les frais et coûts y compris les honoraires et débours encourus par elles, en relation avec le présent Contrat et les opérations qu'il prévoit.

Article 15 - Force majeure

SEC'One ne pourra être tenue pour responsable de l'absence d'exécution de tout ou partie du Contrat due à un événement de Force majeure, si celui-ci remplit les conditions légales et jurisprudentielles requises pour qualifier la Force majeure en droit français, notamment dans le cas de perte de données, transactions faites par le biais du réseau Internet, interruptions des services de SEC'One ou de l'accès au réseau Internet ou, défaillance du matériel de réception ou d'émission, dont SEC'One n'a pas la responsabilité. De convention expresse entre les Parties, pourront notamment être tenus pour des cas de Force majeure, les événements d'interruption, panne, sabotage des moyens de télécommunication, incendie, inondation, intempéries exceptionnelles, avaries, émeutes, guerre, grève totale ou partielle, lock-out, soit chez SEC'One, soit chez ses fournisseurs ou prestataires, retard de ces fournisseurs ou prestataires, ainsi que les interdictions ou restrictions des autorités publiques à la fourniture des services de télécommunications, ...

Le cas de Force majeure suspend les obligations nées du présent Contrat pendant toute la durée de son existence.

Toutefois, si le cas de Force majeure avait une durée d'existence supérieure à trente (30) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent Contrat par l'une ou l'autre des Parties huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiant cette décision.

Article 16 – Résiliation

Le Contrat peut être résilié avant son terme par l'une des Parties si l'autre manque à ses engagements.

Dans ce cas, Vous devrez, pour résilier le Contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, mettre SEC'One en demeure de respecter ses engagements dans un délai d'un (1) mois.

A l'expiration de ce délai, si SEC'One ne s'est pas conformée à ses obligations, Vous aurez le droit de résilier de plein droit le présent Contrat par l'envoi d'une seconde lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

SEC'One se réserve également le droit, en cas de manquement à vos engagements contractuels et notamment en cas de retard de paiement de résilier le présent Contrat, par le simple envoi d'un courriel.

Dans l'hypothèse où la résiliation résulterait d'un manquement quelconque de votre part, l'intégralité des sommes exigibles en exécution du contrat devient immédiatement exigible et le dépôt de garantie demeure acquis à SEC'One.

Vous ne pourrez prétendre à aucune indemnité de ce fait.

Vous serez responsable de tout dommage causé à SEC'One ou à tout tiers du fait du non-respect de l'une quelconque de Vos obligations issues du présent Contrat.

Article 17 - Conséquences de la cessation du Contrat

Vous êtes averti, qu'en cas de cessation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, SEC'One a la possibilité de bloquer l'utilisation du Produit auquel Vous aviez souscrit et de désinstaller ce Produit.

Toutefois, même si SEC'One n'utilise pas cette possibilité, Vous vous engagez, à l'issue du Contrat, à détruire le Produit et toutes les copies dudit Produit, autorisées par le Contrat ou la législation en vigueur, et à le désinstaller du micro-ordinateur sur lequel il a été installé.

La cessation du présent Contrat, pour quelque cause que ce soit, entraînera de plein droit et, sans qu'une notification ne soit nécessaire, la cessation de la totalité des contrats de Licence relatifs aux Produits souscrits.

La résiliation par l'éditeur d'un Produit SEC'One d'un contrat de Licence, du fait d'un manquement de Votre part aux obligations contractuelles, entraînera, de plein droit, sans préavis ni indemnité, la cessation du présent Contrat et, des autres contrats de Licence, éventuellement conclus.

SEC'One se permet enfin de vous rappeler qu'à l'issue du Contrat, Vous ne bénéficierez plus, des fonctionnalités offertes par le Produit auquel Vous avez souscrit, ce qui peut présenter un risque pour votre système informatique si Vous n'installez pas un autre logiciel aux fonctionnalités équivalentes.

En cas de résiliation imputable au Client, et notamment en cas de non-paiement dans les délais contractuels d'une ou plusieurs redevances, l'intégralité des sommes dues au titre du contrat devient immédiatement exigible.

Article 18 - Loi applicable et compétence juridictionnelle

La loi française sera, à l'exclusion d'une part des règles de conflit prévues par la loi française et d'autre part, des dispositions non impératives de la loi française qui seraient contraire au présent Contrat, seule applicable au présent Contrat, que ce soit lors de sa formation, de son exécution, de sa cessation ou, dans le cadre d'un éventuel litige.

A défaut d'accord amiable, tout litige susceptible de s'élever entre les Parties, relatifs à leurs relations contractuelles et, notamment à l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent Contrat sera, y compris en cas de référé, requête, appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs, et ce, quels que soient votre lieu de résidence et le mode de paiement accepté, de la compétence exclusive des Tribunaux de Nanterre (France), dans le ressort desquels se trouvent le siège social de SEC'One où est formé le présent Contrat.

Article 19 - Langue du Contrat

La langue française sera la langue officielle du présent Contrat.

Toute traduction des présentes Conditions générales et particulières n'est donnée qu'à titre indicatif, afin de faciliter la compréhension des Clients non francophones de SEC'One.

En cas de conflit entre les dispositions en langue française et les dispositions traduites en langue étrangère du présent Contrat, les dispositions en langue française prévaudront.